

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032**Code produit:** 0069072**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**résine époxy  
scellement  
Revêtements**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 HannoverN° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**Identification de distributeur****Adresse**Verbano Color SA  
Via della Posta  
6943 BioggioN° de téléphone +41 91 60 56 344  
N° Fax +41 91 60 56 345  
e-mail info@verbanocolor.ch**Identification de distributeur****Adresse**Josef Dolder AG  
Lerchentalerstraße 17  
9016 St. GallenN° de téléphone +41 71 282 22 66  
N° Fax +41 71 282 22 55  
e-mail info@josefdolder.ch**Identification de distributeur****Adresse**Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG  
Uttigenstraße 120  
3603 ThunN° de téléphone +41 33 22 37 429  
e-mail info@seg.swiss**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**Aquatic Chronic 2; H411  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Irrit. 2; H315  
Skin Sens. 1; H317**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH07



SGH09

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane  
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]  
oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de danger (UE)

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

## 2.3 Autres dangers

#### Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

#### Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane</b>			
	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 70,00 - < 90,00	% en poids
2	<b>oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>			
	68609-97-2 271-846-8 603-103-00-4 01-2119485289-22	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle</b>			
	3101-60-8 221-453-2 - 01-2119959496-20	Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5%	-	-

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032**Code produit:** 0069072**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017**Région:** CH**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

**Après inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

**Après contact cutané**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

**Agent d'extinction non approprié**

jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane</b>			<b>1675-54-3</b> <b>216-823-5</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,75	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,93	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>			<b>68609-97-2</b> <b>271-846-8</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,90	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	17,00	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,70	mg/cm <sup>2</sup>
	dermale	à court terme (aiguë)	local	68,00	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	13,80	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	29,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,98	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	9,80	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle</b>			<b>3101-60-8</b> <b>221-453-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,6	µg/cm <sup>2</sup>
	dermale	à court terme (aiguë)	local	1,6	µg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,5	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	3,5	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	3,5	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	3,5	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane</b>			<b>1675-54-3</b> <b>216-823-5</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	89,3	µg/kg bw/day

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

2	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,87	mg/m <sup>3</sup>
	<b>oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>			<b>68609-97-2</b>	<b>271-846-8</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,00	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	1219,00	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2,35	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	10,00	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,00	mg/cm <sup>2</sup>
	dermale	à court terme (aiguë)	local	40,00	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,10	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	7,60	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,46	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,90	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle</b>			<b>3101-60-8</b>	<b>221-453-2</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,5	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	0,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,95	µg/cm <sup>2</sup>
	dermale	à court terme (aiguë)	local	0,95	µg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,75	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,75	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartment écologique	Type	Valeur
1	<b>2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane</b>		<b>1675-54-3</b> <b>216-823-5</b>
	Eau	eau douce	0,006 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,0018 mg/L
	Eau	eau marine	0,001 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,002 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,341 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,034 mg/kg poids sec
	sol	-	0,065 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	11 mg/kg nourriture
2	<b>oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]</b>		<b>68609-97-2</b> <b>271-846-8</b>
	Eau	eau douce	0,0072 mg/L
	Eau	eau marine	0,00072 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,072 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	66,77 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	6,677 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	80,12 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10,00 mg/L
3	<b>oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle</b>		<b>3101-60-8</b> <b>221-453-2</b>
	Eau	eau douce	7,5 µg/L
	Eau	eau marine	0,75 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	33,54 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,354 mg/kg poids sec
	sol	-	11,4 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipped de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

**Nom commercial :** einzA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

**Protection des yeux / du visage**

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel	>=	0,7	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>		
liquide		
<b>Etat/Couleur</b>		
pâteux		
brun clair		
<b>Odeur</b>		
caractéristique		
<b>pH</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>		
Valeur	201	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Température de décomposition</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'éclair</b>		
Valeur	101	°C
<b>Température d'inflammation</b>		
Valeur	455	°C
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non applicable		
<b>Inflammabilité</b>		
Non applicable		
<b>Limites inférieure d'explosion</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Limites supérieure d'explosion</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité de vapeur relative</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité relative</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité</b>		
Valeur	1,12	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C
<b>Solubilité dans l'eau</b>		

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

Remarque/s	émulsionnable		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
log Pow		3,24	
Température de référence		25	°C
concerne	pH: 7.1		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
<b>Viscosité</b>			
Valeur		1400	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		
<b>Essai de séparation des dissolvants</b>			
Non applicable			
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 420		
Source	ECHA		
<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 402		
Source	ECHA		
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Évaluation/Classement	Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Évaluation/Classement	Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium / Escherichia coli		
Méthode	OECD 472		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian germ cells - chromosome effects		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	étude in vivo des cellules germinales de mammifères : mutation génétique		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 488		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5



**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

Voie d'exposition	orale
Type d'examen	Etude de toxicité
Espèces	rat
Méthode	OECD 453
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5

Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
Méthode	OECD 408
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	dermale
Espèces	souris
Méthode	OECD 411
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CL50		1,5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CE50		1,1	- 2,8
Durée d'exposition		48	mg/l h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
NOEC		0,3	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CE50		9,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus capricornutum		
Méthode	EPA-660/3-75-009		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Valeur		5	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	N'est pas dégradé facilement		

Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Type	Hydrolyse		
Demi-vie		86	h
pH		7	
Température de référence		25	°C
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
log Pow		3,24	
Température de référence		25	°C
concerne	pH: 7.1		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.	

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

Code de déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises

**Nom commercial :** einZA Härter LawiPox, für Epoxidharz-Versiegelung RAL 7032

**Code produit:** 0069072

**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 17.12.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 27.03.2017

**Région:** CH

à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2

**Prescriptions nationales**

**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 671319